



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignants

Question écrite n° 118060

Texte de la question

M. Robert Lamy appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les inquiétudes exprimées par les professeurs d'éducation physique et sportive (EPS) concernant le sort réservé à leur discipline dans l'enseignement secondaire. En premier lieu, le refus d'intégrer la culture corporelle et sportive dans le « socle commun de connaissances et de compétences » est vivement contesté par ces enseignants, puisque cela revient à donner à l'éducation physique un statut de discipline subalterne. En outre, ces personnels dénoncent les suppressions massives de postes d'enseignants, et plus particulièrement de professeurs d'EPS, et regrettent le recours abusif à divers procédés visant à accréditer l'idée d'un excédent de personnels en EPS : recours aux heures supplémentaires et provisoires, utilisation des postes de titulaires sur zone de remplacement pour satisfaire des besoins autres que les seuls remplacements, développement des groupements d'heures, augmentation des effectifs par classe, suppression d'options, pression exercée sur le forfait consacré à l'animation de l'association sportive, diminution de moyens dévolus à la formation continue. Ces choix gouvernementaux paraissent purement dogmatiques puisqu'ils excluent toute considération d'efficacité et d'optimisation de l'enseignement en EPS. En effet, une étude de la direction de l'évaluation et de la prospective du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche préconise un recrutement de 1 235 nouveaux enseignants en EPS chaque année. Après 2007, ce sont donc au moins 720 enseignants qui feront défaut dans les collèges et lycées. Enfin, dans ce contexte difficile, les professeurs d'EPS s'alarment de la teneur du projet de décret fixant les modalités de service des enseignants du second degré, qui aura pour effet d'aggraver les conditions d'exercice de la profession en rendant réglementaires les affectations sur des établissements de plusieurs communes, en faisant disparaître une bonne partie des décharges existantes, et en instaurant la bivalence dans l'enseignement secondaire. C'est pourquoi il lui demande de lui indiquer s'il entend revenir sur ces différentes mesures, vécues par les enseignants en EPS comme des attaques à l'encontre de leur discipline.

Données clés

Auteur : [M. François Lamy](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118060

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 2007, page 1472